

RÈGLEMENT CONCOURS PHOTOS 2025



L'Association des **Amis du Jardin des Plantes de Montpellier** organise un concours de photos gratuit, ouvert à tous les photographes amateurs à l'exclusion des membres du jury.

1. THÈME DU CONCOURS

Les photos auront pour thème : **Le Sensible au Jardin des Plantes**

Laissez parler l'émotion qui vous inspire

Ouvert à tout regard qui sait merveille

Une, deux ou trois photos pour nous la raconter

Lors de votre flânerie au Jardin, exprimez en image votre ressenti. Les clichés devront obligatoirement être effectués dans le Jardin des Plantes de Montpellier.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à toute personne physique. La participation au concours est gratuite. Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats. Une autorisation parentale est nécessaire pour toute personne mineure.

3. DURÉE ET DÉROULEMENT DU CONCOURS

Le concours est ouvert du 22 mars jusqu'au 21 juin 2026 inclus.

4. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Chaque participant peut présenter 3 photographies au maximum, en forme de série ou non, en noir et blanc ou en couleur. La photo ne doit pas faire l'objet d'un montage par le biais d'un logiciel de retouche photos.

Elle doit être présentée avec un ratio hauteur/largeur « classique » soit 2/3 ou 3/4.

Les photos devront être envoyées à l'adresse mail suivante :

ajpm.concoursphoto@gmail.com

Sous format JPG, accompagnées du bulletin de participation comprenant :

- Pour les participants : nom, prénom, e-mail, téléphone
- Pour chaque photo : titre, date et lieu de prise de vue (suivant le plan du Jardin)

Les participants déclarent et garantissent être les auteurs des photos proposées et par conséquent être titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire et artistique, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public des dites photos. Ils consentent à ce titre à ce que ces photos puissent être exposées et/ou publiées sur tout support de communication de l'AAJPM et de la Direction du Jardin des Plantes.

La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.

5. JURY DU CONCOURS ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Le jury, constitué de 5 membres dont un photographe professionnel, aura pour mission de sélectionner les photographies des candidats. Aucun signe distinctif ne doit être apposé sur les photos. Seules pourront connaître les noms des auteurs des clichés, les personnes chargées de réceptionner les œuvres. Les photos seront rendues anonymes avant leur transfert aux jurés.

Les photographies seront jugées sur 3 aspects :

- Pertinence du sujet
- Technique
- Intérêt artistique

L'organisateur se réserve le droit de réclamer la photo originale, d'invalider ou d'annuler tout ou partie d'une participation, s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements de toute sorte sont intervenus, dans le cadre de la participation au concours.

Il se réserve également le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

Si des personnages sont présents sur les clichés, il est impératif qu'ils ne soient pas reconnaissables pour respecter le droit à l'image, à moins d'autorisation expresse formellement identifiée.

La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

6. PRIX ET RÉCOMPENSES

Le concours est doté de 3 lots.

Premier prix : Un accompagnement d'une durée de 2h par un photographe professionnel, le livre « *Ce que le vent efface. Chroniques d'un Jardin en mouvement* » photographies O. Martel et poèmes D. Nespoulous, ainsi que le tirage sur papier d'art en format 30 x 40 cm ou équivalent de la photo. (Valeur approximative 300 euros)

Deuxième prix : Un bon d'achat de 80€ à valoir chez *Botanic*, le livre « *Ce que le vent efface. Chroniques d'un Jardin en mouvement* » photographies O. Martel et poèmes D. Nespoulous, ainsi que le tirage sur papier d'art en format 30X40 cm de la photo. (Valeur approximative 100 euros)

Troisième prix : un bon d'achat de 50 € à valoir chez *Nature & Découvertes*, le livre « *Ce que le vent efface. Chroniques d'un Jardin en mouvement* » photographies O. Martel et poèmes D. Nespoulous, ainsi que le tirage sur papier d'art en format 30x40 cm de la photo. (Valeur approximative 70 euros)

Les gagnants seront informés par courriel.

Les récompenses seront attribuées lors d'une cérémonie de remise des prix, qui aura lieu à la rentrée en septembre et se tiendra à l'Orangerie, au sein du Jardin.

Les lots ne seront ni repris, ni échangés et ne pourront faire l'objet d'un versement de leur contre-valeur en espèces.

7. INFORMATIONS NOMINATIVES

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Ils sont informés qu'ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.